Croix-Rouge monégasque

RAPPORT D'ACTIVITES TRESORERIE GENERALE

GOUVERNANCE ET INFORMATIONS FINANCIERES

La Croix-Rouge monégasque est une association de droit monégasque régie par la Loi n° 1.355 du 23/12/2008, modifiée par la Loi n° 1.462 du 28 juin 2018.

Ses comptes annuels, ainsi que l'exécution budgétaire et les budgets prévisionnels, sont arrêtés en **Conseil d'Administration** et approuvés par ses membres en **Assemblée Générale annuelle**.

Ils sont soumis au contrôle annuel d'un **Commissaire aux Comptes** inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables de la Principauté de Monaco, lequel délivre un rapport de certification.

Les comptes de la Croix-Rouge monégasque sont également contrôlés, annuellement, au titre de la Subvention Gouvernementale par le **Vérificateur des Finances du Gouvernement Princier**. Ces comptes annuels sont présentés sous forme d'un compte d'emplois-ressources dont la répartition est synthétisée ci-après.

L'ensemble de cette documentation fait également l'objet d'un rapport annuel auprès de la **Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge**.

I - CHIFFRES-CLES

Ils totalisent les mouvements financiers, hors les dons reçus avec affectation et les éléments d'ordre patrimonial.

RESSOURCES -

Les ressources récurrentes de la Croix-Rouge monégasque proviennent de la subvention gouvernementale ainsi que du gala organisé annuellement par la C.R.M.

Les ressources complémentaires sont issues essentiellement de dons, de legs de particuliers et de partenaires sur les projets retenus par la Croix-Rouge, ainsi que d'autres revenus locatifs et financiers.

Les ressources sont affectées annuellement par le Comité Exécutif sur la base de budgets arrêtés en Conseil d'Administration, dont l'emploi figure en page suivante.

Ainsi, pour l'exercice 2024, les ressources se sont élevées à environ 13 387 K€, provenant principalement du Gala de la Croix-Rouge monégasque et de la braderie, qui sont des manifestations annuelles, et également de revenus financiers et locatifs. La subvention gouvernementale a totalisé 4 146 K€, affectée à la majeure partie des salaires et au secourisme militaire. Les dons et legs ont représenté environ 6 623 K€. Les revenus divers se sont élevés à 2 618 K€, dont 726 K€ de revenus locatifs et financiers.

EMPLOIS –

Les emplois annuels décidés en Comité Exécutif ont été affectés pour l'exercice 2024 de la façon suivante :

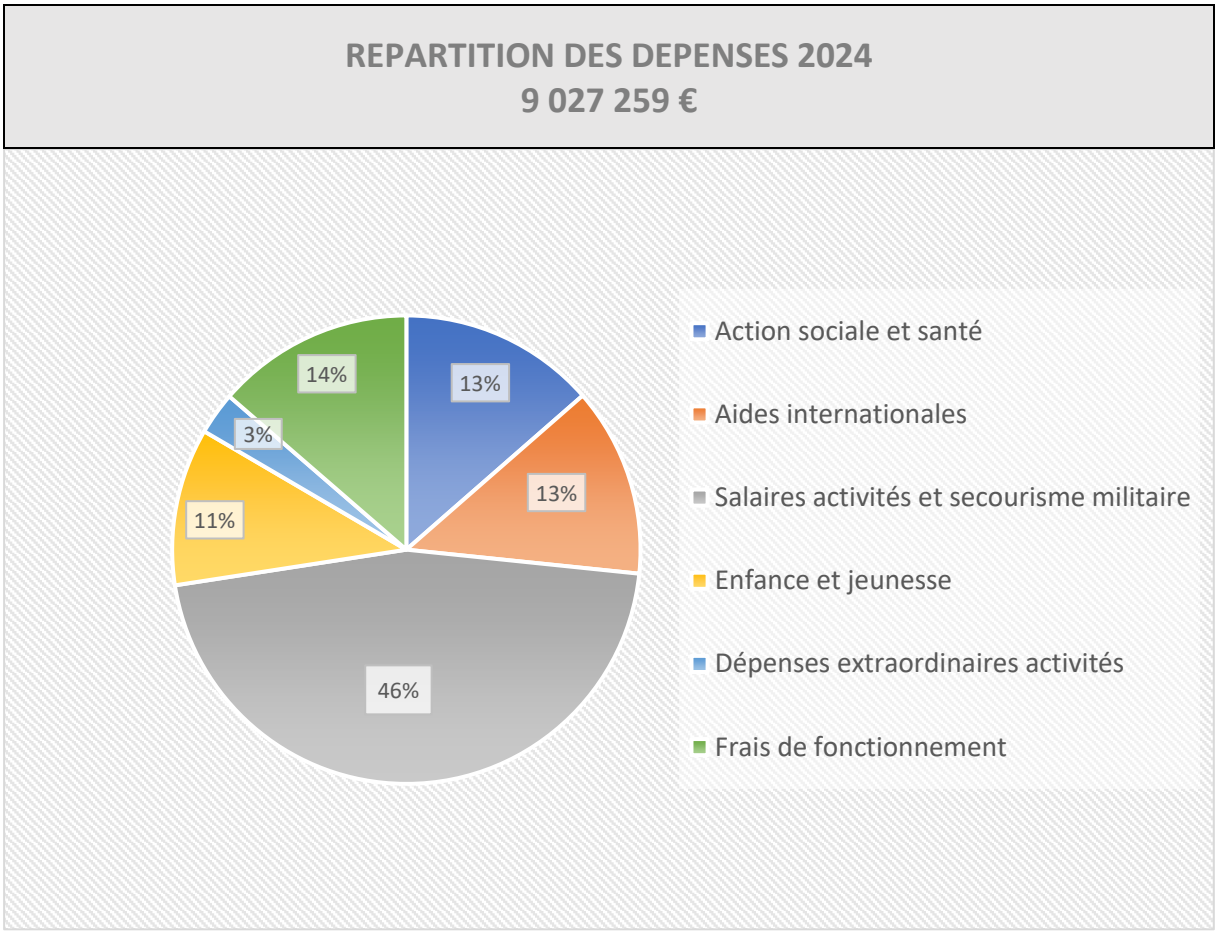

EMPLOIS 2024	
Action sociale et santé	1 225 133 €
Aides internationales	1 179 644 €
Salaires activités et secourisme militaire *	4 145 784 €
Enfance et jeunesse	980 777 €
Dépenses extraordinaires activités	264 555 €
Frais de fonctionnement	1 231 366 €
TOTAL DES DEPENSES	**9 027 259 €**

**** Les salaires de la Croix-Rouge monégasque sont subventionnés à concurrence de 4 145 784 € par le Gouvernement Princier, eu égard aux missions d'intérêt général qui lui sont confiées.***

Le détail de l'utilisation des fonds en fonction des missions et activités figure dans le rapport annuel d'activités consultable en ligne sur le site de la Croix-Rouge monégasque.
La Croix-Rouge monégasque est gérée par un Comité Directeur et emploie plus de 70 salariés répartis en fonction des divers secteurs d'activités.

Les frais de fonctionnement de la Croix-Rouge monégasque sont couverts intégralement par ses fonds propres et non par les dons et legs reçus, de façon à affecter l'intégralité de ces fonds à son plan d'action.

Elle bénéficie de l'assistance de plus de 700 bénévoles qui participent activement aux actions de la Croix-Rouge monégasque, laquelle ne pourrait réaliser, sans eux, l'ensemble de ses missions sociales et humanitaires. En 2024, les bénévoles de la Croix-Rouge monégasque ont réalisé plus de 47 000 heures de travail bénévole valorisées à hauteur de 558 728 €.

Ces heures de bénévolat correspondent principalement à des activités d'assistance et d'aide sociale, à des animations diverses en milieu hospitalier et en maisons de retraite, à la tenue de postes de secours, à des actions de prévention santé, de mobilisation auprès de la jeunesse et à des missions diverses à l'international.

Au cours de l'année 2024, la Croix-Rouge monégasque a reçu de nombreux dons avec affectation, notamment pour l'Espagne et le Liban, ainsi qu'un soutien à l'action Humanitaire Internationale et aux différentes associations œuvrant pour la jeunesse en Principauté. Les comptes-rendus de ces activités figurent dans le rapport annuel d'activités.

II - AUTRES ASPECTS A CARACTERE ORGANISATIONNEL

- La Croix-Rouge monégasque a été qualifiée d'OIV (Opérateur d'Importance Vitale) par le Gouvernement en 2017. Allant dans le sens des travaux de l'AMSN (Autorité Monégasque de Sécurité Numérique) pour sécuriser les systèmes d'information de la Principauté, la Croix-Rouge monégasque s'est engagée dans une démarche d'homologation de son application de gestion des bénévoles. Un renforcement en matière de cyber sécurité a été opéré en ce sens. Cette démarche est d'autant plus importante qu'elle prend en compte le volet alerte de ce système qui doit être déclenché en cas de risque majeur.

- La Croix-Rouge monégasque se conforme aux obligations légales en matière de LBC/FT-P (Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive).

A cet effet, diverses mesures internes ont été mises en place ainsi que des outils numériques de sorte à permettre à la Croix-Rouge monégasque de respecter les normes et bonnes pratiques en la matière. Un rapport d'audit externalisé est réalisé annuellement afin de monitorer l'adéquation des pratiques en place avec les dispositions législatives.